

21 novembre 2017

## La filière nautique désormais prise en considération par les services de l'Etat

Le combat aura été de longue haleine mais aura finalement été utile. La filière nautique française, jusqu'à présent délaissée par les services de l'Etat, est désormais enfin reconnue. Une reconnaissance officialisée ce matin par Edouard Philippe, lors de l'ouverture des Assises de l'Economie Maritime. 3 mesures concrètes mettent un terme aux années d'atermoiements et de gesticulations du précédent gouvernement.



**Le Premier ministre a ouvert ce matin les assises de l'économie de la mer au Havre. A cette occasion, il a salué la démarche unitaire du monde du nautisme et de la plaisance qui rassemble 5000 entreprises et 9 millions de pratiquants.**

M. Edouard Philippe a annoncé l'engagement de l'Etat aux côtés de ce secteur qui participe à « l'économie de demain ».

Trois mesures viennent illustrer cet engagement : la déconstruction des bateaux de plaisance, l'évaluation du poids économique de la filière et la création d'un comité du nautisme et de la plaisance rassemblant l'Etat, les Régions et les professionnels.

### **Un vrai contrat proposé par l'Etat aux Industries Nautiques pour la déconstruction des bateaux hors d'usage**

Le CIMER marque l'aboutissement d'une étape collaborative avec les différentes administrations (DGPR, DAM, DGE), sous l'autorité de Matignon. La filière de déconstruction (Responsabilité du producteur – REP) devra être opérationnelle au 1er janvier 2019 et aura un objectif de déconstruction de plus de 20 000 bateaux entre 2019 et 2023.

Cet accord a été rendu possible grâce à un double arbitrage du Premier Ministre sur le champ d'application ainsi que sur le financement du stock historique de la déconstruction.

« Voilà des semaines que nous travaillons de concert avec les ministères de la transition écologique et de l'économie. Nous avons un an devant nous pour reprendre le décret installant la REP et créer un éco organisme que nous souhaitons présenter au prochain salon nautique de Paris (décembre 2018). Il s'agit d'une ambition unique en Europe rendue possible grâce à un partenariat public / privé », rappelle Fabien Métayer, Délégué général de la FIN, sur ActuNautique.com.

**La mesure des retombées économiques du nautisme et de la plaisance à l'appui des politiques publiques**

Au-delà du cœur industriel de la filière, les retombées économiques du nautisme et de la plaisance sur les Régions sont mal connues. C'est pourquoi, la Fédération des Industries Nautiques a mené une action expérimentale avec le conseil départemental du Morbihan en 2015, puis à l'échelle de la Région Bretagne en 2016.

Ce travail a permis de valoriser la filière nautique bretonne à hauteur de 1,8 Milliard d'euros (7 440 emplois) de retombées économiques directes et indirectes. Cette double expérimentation a par ailleurs permis de valider une méthodologie précise, directement exploitable qui est aujourd'hui proposée aux autres régions.

« En soutenant cette démarche, le Premier Ministre nous offre la possibilité de consolider au plan national, une évaluation décisive pour l'orientation des politiques publiques » rappelle Yves Lyon-Caen. Le Président de la FIN précise que « cette démarche est essentielle au moment où l'ensemble des acteurs est appelé à se prononcer sur les documents stratégiques de façade qui organiseront les usages futurs des espaces marins. Elle permettra de valoriser le rôle déterminant de la plaisance et du nautisme dans le développement des territoires littoraux ».

### **La création d'un comité du nautisme et de la plaisance**

Installé le 6 novembre 2017, le « comité du nautisme et de la plaisance » est une formation spécialisée du Comité France Maritime co-présidée par le SG MER et le Président de la confédération du nautisme et de la plaisance (CNP). La mise en place de ce comité s'inscrit dans le droit fil de la déclaration du Président de la République le 8 novembre 2016 aux Assises de l'Économie de la mer, appuyant le rassemblement de la famille du nautisme au sein de la CNP via la création d'une instance de concertation interministérielle pour traiter de ses grands enjeux.

Ces trois mesures marquent également une étape importante dans la réalisation du Plan de développement de la FIN, document d'orientation stratégique adopté par son Assemblée générale de mars 2017.